

Priorité Information

N°25 JUIN 2025

PATRIMOINE :

EXONÉRATION
DE DONS DE SOMMES
D'ARGENT

VALHORIZONS
CONSEIL & PATRIMOINE



L'IMPACT DE TRUMP SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE : ENTRE INCERTITUDES ET NOUVELLES STRATÉGIES

Le retour de Donald Trump à la présidence américaine bouleverse les équilibres économiques et géopolitiques mondiaux. Ses décisions protectionnistes et son désengagement international alimentent l'incertitude sur les marchés.

ÉTATS-UNIS : UNE DYNAMIQUE FRAGILISÉE

L'économie américaine donne des signes de repli. En janvier dernier, la consommation a ralenti, les ménages sont redevenus plus prudents et les créations d'emplois ont déçu les attentes. Le taux de chômage reste toutefois bas, à 4 %. L'inflation repart à la hausse, atteignant 3 % sur un an. L'inflation sous-jacente accélère à 3,9 % en rythme annualisé sur trois mois, bien au-delà de la cible de la Fed. Les marchés révisent donc leurs anticipations : les taux à 10 ans chutent de 33 points de base et trois baisses de taux directeurs sont désormais envisagées d'ici mi-2026.

Le climat commercial se détériore avec la Chine. Washington applique de nouveaux droits de douane de 10 %, accusant Pékin d'aggraver la crise des opiacés. En réponse, la Chine taxe les hydrocarbures américains et limite l'exportation de minerais stratégiques.

FRANCE ET ZONE EURO : ENTRE FRAGILITÉ ET AJUSTEMENTS

La reprise en zone euro reste timide. L'activité du secteur privé progresse à peine, et les divergences persistent entre les pays : la France inquiète par la faiblesse de son secteur des services, tandis que l'Allemagne montre une légère amélioration. L'inflation sous-jacente ralentit à 2,6 %, laissant entrevoir plusieurs baisses de taux par la BCE cette année. En France, l'adoption du budget par le gouvernement Bayrou stabilise l'écart de taux avec l'Allemagne autour de 70 points de base, malgré la perspective négative de S&P⁽¹⁾. En Allemagne, Friedrich Merz, vainqueur des législatives, appelle à une Europe plus indépendante stratégiquement.

VERS UNE AUTONOMIE DE DÉFENSE EUROPÉENNE

Le retrait américain pousse l'Europe à repenser sa défense. Selon l'institut Bruegel, 250 milliards d'euros annuels, soit 3,5 % du PIB européen, seraient nécessaires pour compenser l'absence américaine. Une telle ambition budgétaire pourrait faire pression sur les marchés obligataires, dans un contexte où les règles fiscales restent à redéfinir.

MARCHÉS : TENSIONS ET REPOSITIONNEMENTS

Les actions américaines reculent, le S&P⁽¹⁾ 500 perd 1,4 % en février, tandis que l'Europe profite du contexte, notamment les valeurs de défense. Le dollar recule légèrement, l'euro reste stable. Le pétrole baisse de 5 %, et l'or atteint de nouveaux sommets, porté par la nervosité ambiante ■

¹ Le S&P 500 est un indice boursier basé sur 500 grandes sociétés cotées sur les bourses aux États-Unis. L'indice est possédé et géré par Standard & Poor's, l'une des trois principales sociétés de notation financière.



INVESTISSEMENT

PAR MAYLIS DUBOURG,
INGÉNIEURE PATRIMONIALE
ET FINANCIÈRE

ZOOM SUR LE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE

Intéressons-nous au revenu fiscal de référence (RFR) : il s'agit d'un des nombreux indicateurs fiscaux présents sur l'avis d'imposition, souvent méconnu. Vous le trouverez en première et troisième page de ce document.

QUELLE EST LA NATURE DE CE REVENU ?

Distinct du revenu imposable qui sert d'assiette au calcul de l'impôt sur le revenu, le RFR permet d'appréhender le niveau de vie d'un foyer fiscal. Il est calculé chaque année par l'administration fiscale qui l'obtient en cumulant l'ensemble des revenus et plus-values perçus par le foyer fiscal, sans considération des abattements ou charges déduits pour le calcul du revenu imposable⁽²⁾.

Il s'agit donc d'un revenu généralement plus important que le revenu imposable.

QUEL EST L'OBJET DU REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE ?

Son niveau est apprécié pour l'octroi de certaines prestations sociales comme l'attribution d'un logement social, de bourses d'études, ou de tarifs spécifiques pour les crèches et cantines, ou encore pour le bénéfice de certaines exonérations ou allègements fiscaux tels que :

- l'exonération ou un dégrèvement de la taxe foncière,
- l'ouverture ou le maintien d'un Livret d'Épargne Populaire (LEP),

- l'exonération ou l'octroi d'un taux réduit de contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus de remplacement (retraite),
- la dispense de prélèvement forfaitaire obligatoire sur certains revenus financiers,
- l'option pour le régime du versement libératoire de l'impôt pour le micro-entrepreneur, etc.

Plus récemment, le revenu fiscal de référence est devenu l'assiette de calcul de deux taxes visant les hauts revenus. Ainsi, depuis 2012 la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) et plus récemment la nouvelle contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) sont calculées sur la base du RFR dès lors qu'il excède 250 000 € (personne seule) ou 500 000 € (couple marié ou pacsé) ■

² Article 1417 du Code Général des Impôts

SILVER AVENIR

Silver Avenir est une UC immobilière innovante disponible au sein des contrats d'assurance-vie. Spécialisée dans le viager sans rente, elle a pour objectif l'acquisition d'actifs immobiliers résidentiels de prestige dans des zones à fort potentiel. En monétisant leur patrimoine immobilier, Silver Avenir répond aux besoins des seniors tout en offrant une opportunité d'investissement attrayante pour les épargnants.

Silver Avenir se positionne sur le marché comme une véritable innovation financière, offrant aux épargnants une porte d'entrée exclusive vers l'immobilier résidentiel de prestige. Gérée par Arkéa REIM depuis mai 2022, elle a su séduire une clientèle à la recherche de placement diversifiant et performant. La performance de Silver Avenir en 2024, 4,03 %, met en lumière sa capacité à générer des résultats solides dans un contexte de marché singulier.

Son modèle permet non seulement de répondre aux besoins des seniors, en leur offrant l'opportunité de monétiser leur patrimoine immobilier tout en y résidant, mais également d'ouvrir aux épargnants les portes d'un secteur jusqu'alors difficile d'accès : l'immobilier résidentiel premium. Grâce à l'achat de biens en viager avec une décote significative, Silver Avenir capte un potentiel de

CODE ISIN

FR0013526100

ÉCHELLE DE RISQUE*

3/7



- valorisation exceptionnel, tout en contribuant à une cause sociétale pertinente.
- En intégrant ce fonds à un contrat d'assurance-vie, les épargnants bénéficient d'une diversification de leur portefeuille.
 - Conjugaison de performance et d'engagement sociétal : Silver Avenir permet de répondre aux enjeux démographiques actuels en soutenant les seniors, tout en offrant aux investisseurs des performances attractives.
 - La gestion d'Arkéa REIM, caractérisée par son professionnalisme et son savoir-faire, assure une expertise de premier plan dans le domaine de l'investissement immobilier.

Silver Avenir se démarque sur le marché par sa proposition d'investissement, son positionnement décorrélé des cycles immobilier tertiaire et par sa performance ■

PERFORMANCES NETTES⁽¹⁾ AU 31/03/2025

	YTD ⁽²⁾	2024	2023	2022	2021	ANNUALISÉE DEPUIS CRÉATION
SILVER AVENIR	0,54 %	4,03 %	6,15 %	5,31 %	8,80 %	6,90 %

¹ Performances nettes des frais annuels liés au fonds et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

² Year-to-date, le cumul annuel jusqu'au 31/03/2025.

CPR CROISSANCE DYNAMIQUE

CPR Croissance Dynamique est un fonds diversifié international proposant une gestion créatrice de valeur sur le long terme. Il est éligible au PEA et bénéficie depuis trente ans d'une gestion flexible et réactive, investissant dans les grandes classes d'actifs et régions du monde.

Son objectif est de dépasser la performance de son indice de référence (80 % MSCI World + 20 % JP Morgan Global Traded Index Hedged). Pour cela il cherche à s'adapter aux évolutions des marchés financiers par une exposition actions variant de 50 à 100 %, une sensibilité taux allant de -2 à 4 et un univers d'investissement particulièrement large (actions, produits de taux, matières premières, ETFs...).

La gestion repose sur trois étapes :

1- Analyser les différents scénarios de marchés possibles et leurs probabilités de réalisation.

2- Identifier les classes d'actifs les plus attrayantes selon les anticipations économiques des équipes de gestion

CODE ISIN

FR0010097642

ÉCHELLE DE RISQUE*

4/7



3- Définir le poids des classes d'actifs identifiées dans l'objectif de choisir, mettre en place l'allocation la plus adaptée aux conditions de marché.

Enfin, le fonds intègre des critères de développement plus responsable dans son processus d'investissement et vise à obtenir une meilleure note ESG⁽³⁾ que celle de son indice de référence ■

PERFORMANCES NETTES⁽⁴⁾ AU 31/03/2025

	YTD ⁽⁵⁾	2024	2023	2022	2021	ANNUALISÉE DEPUIS CRÉATION
CPR CROISSANCE DYNAMIQUE	-4,91 %	16,87 %	13,45 %	-13,90 %	21,13 %	5,58 %
80 % MSCI WORLD + 20 % JP MORGAN GLOBAL TRADED INDEX HEDGED	-4,51 %	20,83 %	16,28 %	-12,88 %	23,54 %	5,94 %

³ Environnement, Social et Gouvernance.

⁴ Performances nettes des frais annuels liés au fonds et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

⁵ Year-to-date, le cumul annuel jusqu'au 31/03/2025.

Retrouvez les informations publiées en application du règlement européen dit « SFDR » : www.suravenir.fr/assureur-responsable-et-engagement/etreglementaire-priips.suravenir.fr/.

M&G (LUX) GLOBAL DIVIDEND FUND

M&G (Lux) Global Dividend Fund : une autre façon d'investir dans les actions internationales

L'investissement axé sur les dividendes représente de nombreuses opportunités : historiquement, les entreprises qui ont augmenté régulièrement leurs dividendes ont généralement été récompensées sous la forme d'une appréciation du cours de leur action. Ainsi, la croissance des dividendes joue un rôle crucial puisqu'elle constitue une base solide pour viser des rendements à long-terme.

Lancé en 2008, le fonds M&G (Lux) Global Dividend Fund est un fonds composé d'actions de 40-50 entreprises de tous les secteurs et de toutes les tailles partout dans le monde, capables d'accroître durablement leurs dividendes sur le long-terme. Le fonds a deux objectifs : augmenter le flux de revenus chaque année et générer une performance totale positive (les revenus plus l'appréciation du capital) supérieure à celle de l'indice MSCI ACWI Net Return Index sur cinq ans.

Le portefeuille dispose de flexibilité pour élargir son univers d'investissement au-delà des valeurs défensives (des actions faisant preuve de résistance lors des périodes

CODE ISIN

LU1670710075

ÉCHELLE DE RISQUE*

4/7



de baisse des marchés, mais pouvant progresser moins rapidement en période de forte hausse), généralement associées aux stratégies dividendes.

Le gérant, Stuart Rhodes, sélectionne des entreprises versant des dividendes et présentant des caractéristiques rendement/risque différentes afin de construire un portefeuille équilibré qui a le potentiel de bien se comporter dans diverses conditions de marché ■

PERFORMANCES NETTES⁽⁶⁾ AU 31/03/2025

	YTD ⁽⁷⁾	2024	2023	2022	2021	ANNUALISÉE DEPUIS CRÉATION
M&G (LUX) GLOBAL DIVIDEND FUND	-5,3 %	22,4 %	9,6 %	-2,3 %	20,9 %	10,0 %
MSCI ACWI NET RETURN INDEX	-5,4 %	25,3 %	18,1 %	-13,0 %	27,5 %	10,9 %

⁶ Performances nettes des frais annuels liés au fonds et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

⁷ Year-to-date, le cumul annuel jusqu'au 31/03/2025.

* L'ÉCHELLE DE RISQUE INDIQUÉE EST LE SRI. LE SRI (OU « SUMMARY RISK INDICATOR » OU « INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE ») EST UN INDICATEUR DE RISQUE PERMETTANT À L'INVESTISSEUR D'AVOIR UNE IDÉE DU RISQUE DE PERTES LIÉES AUX PERFORMANCES FUTURES DU PRODUIT SUR LA DURÉE DE VIE RECOMMANDÉE. CET INDICATEUR EST BASÉ SUR UNE ÉCHELLE ALLANT DE 1 À 7, DU NIVEAU DE RISQUE LE PLUS FAIBLE AU PLUS ÉLEVÉ ET COMBINE DEUX TYPES DE RISQUE : LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE RISQUE DE CRÉDIT. LES UNITÉS DE COMPTE PRÉSENTENT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL. ELLES SONT SOUMISES AUX FLUCTUATIONS DES MARCHÉS FINANCIERS À LA HAUSSE COMME À LA BAISSSE. LEURS PERFORMANCES PASSÉES, PRÉSENTÉES DANS CE DOCUMENT, NE PRÉJUGENT PAS DE LEURS PERFORMANCES FUTURES. AVANT DE SÉLECTIONNER UN SUPPORT D'INVESTISSEMENT, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE LIRE SON DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC) OU DOCUMENT D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES (DIS). DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION CONSIDÉRÉE. LA LISTE COMPLÈTE DES UNITÉS DE COMPTE RÉFÉRENCÉES DANS LES CONTRATS CONÇUS PAR SURAVENIR EST DISPONIBLE DANS LES CONDITIONS CONTRACTUELLES.

LOI DE FINANCES POUR 2025 : DU NOUVEAU EN MATIÈRE D'EXONÉRATION DE DONS DE SOMMES D'ARGENT !



L'article 71 de la Loi de Finances pour 2025 a instauré, en matière de dons de sommes d'argent, une exonération de droits de mutation à titre gratuit dans la limite de 100 000 euros par un même donateur à un donataire et plafonné à 300 000 euros par donataire. Cette disposition est codifiée à l'article 790 A bis du Code général des impôts. Ce dispositif d'exonération n'est pas pérenne et s'applique aux sommes données entre le 15 février 2025 et le 31 décembre 2026 en pleine propriété.

CONDITIONS RELATIVES AUX DONATAIRES

Cette exonération est réservée aux dons réalisés au profit d'un enfant, d'un petit-enfant ou d'un arrière-petit-enfant. Les donateurs n'ayant pas d'enfant, de petit-enfant ou d'arrière-petit-enfant peuvent consentir des dons de sommes d'argent au profit de leurs neveux ou nièces.

CONDITIONS RELATIVES À L'EMPLOI DES SOMMES D'ARGENT ISSUES DU DON

AFFECTATION DES SOMMES

Afin de bénéficier de la présente exonération, le donataire doit affecter le don de sommes d'argent :

- soit à l'acquisition d'un immeuble neuf ou en l'état futur d'achèvement.

Dans ce cas, le donataire doit conserver le bien à usage de résidence principale ou l'affecter à la location à usage d'habitation principale pendant une durée de cinq ans.

Cette durée s'apprécie à compter de la date d'acquisition de l'immeuble ou de son achèvement s'il est postérieur. Le Code général des impôts précise que dans l'hypothèse d'une location, le contrat de bail ne peut pas être conclu avec un membre du foyer fiscal du donataire.

- soit à la réalisation de travaux et dépenses éligibles à la prime de transition énergétique⁽¹⁾ destinée à financer des travaux et dépenses en faveur de la rénovation énergétique des logements dont le donataire est propriétaire et qu'il affecte à son habitation principale.

Dans cette hypothèse, le donataire doit affecter à son habitation principale le logement ayant bénéficié des travaux susvisés pour une durée de cinq ans.

Cette durée s'apprécie à compter de la date d'achèvement des travaux.

Par ailleurs, le don de sommes d'argent doit être affecté à l'un des usages précités **au plus tard** le dernier jour du sixième mois suivant le versement réalisé par le donateur.

Compte tenu des conditions précitées, il paraît essentiel de conserver les éléments matériels permettant de prouver, en cas de demande de l'administration fiscale, que les conditions de l'exonération sont respectées.

Concrètement, il s'agira d'assurer la traçabilité de la remise des sommes, de la déclaration, de l'affectation de ces sommes d'argent, de bien veiller à déclarer, auprès des services compétents, l'achèvement des travaux réalisés, etc.

EXCLUSIONS

Le Code général des impôts précise que l'exonération est inapplicable aux dépenses au titre desquelles le donataire a bénéficié :

- d'un crédit d'impôt prévu au Code général des impôts
- d'une déduction de charges pour la détermination de l'impôt sur le revenu,

Ainsi, l'exonération est possible en cas d'affectation des sommes d'argent issues du don **si les travaux sont éligibles à la prime de transition énergétique** mais seulement à la condition que le donataire n'ait pas perçu la prime en question ■

¹ II de l'article 15 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020



CE NUMÉRO DE PRIORITÉ INFORMATION VOUS EST OFFERT PAR :

VALHORIZONS

212 RUE DES OLIVIERS 69480 ANSE - 06 58 05 95 88 - jm.iacovella@valhorizons.fr

Conseil en gestion de patrimoine adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine

SARL au capital de 1 000€

903 212 322 RCS Villefranche-Tarare

Immatriculée au Registre unique des Intermédiaires en Assurances, Banque et Finance sous le n° 21008111 en qualité de Courtier d'Assurance et conseiller en investissement financier.

Transactions sur immeubles et fonds de commerce :

carte professionnelle n° CPI6902202100000006 délivrée par la CCI de beaujolais

Priorité information 06/2025
ISSN 2678-6516

Directrice de la publication :
Adeline Capitaine

Responsables de la rédaction :
Marjolène Cunin, Nicolas Delvert, Margaux V.R-Deri, Séphora Ormières et Sarah Poirier

Crédits photos :
Adobe Stock

Maquette : Disain.fr

Vie Plus : filiale commerciale de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers - Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense 92800 Puteaux.

Suravenir : siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le Code des assurances / Siren 330033127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest 75436 Paris Cedex 9).

Document commercial dépourvu de valeur contractuelle.

